

## **Procès verbal**

Le mercredi 29 avril 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 23 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur MAURIN Olivier.

Secrétaire de la séance : Madame BOBONE Fabienne

**Présents** : Monsieur Olivier MAURIN, Madame Fabienne BOBONE, Monsieur Raphaël RIEU, Monsieur Michel ESCRIBA, Monsieur Michel DE CORNELISSEN, Madame Véronique PAULET, Monsieur Rémi MAURIN, Monsieur François LOVATO, Madame Angélique DAUM

**Représentés** : Madame Audrey MICHEL MAURIN représentée par Madame Fabienne BOBONE

**Absents et excusés** : Madame Karine MARCON CHAZALETTE

### **Ordre du jour** :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026
2. Approbation du Compte financier unique 2025 du budget principal
3. Approbation du Compte financier unique 2025 du budget eau et assainissement
4. Approbation du Compte financier unique 2025 du budget du Lotissement Montredon
5. Affectation des résultats 2025 du budget principal
6. Affectation des résultats 2025 du budget eau et assainissement
7. Affectation des résultats 2025 du budget du Lotissement Montredon
8. Adoption des taux des impôts directs locaux (taux des 3 taxes)
9. Vote du budget primitif et principal 2026 de la commune de Prévenchères
10. Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026
11. Vote du budget primitif 2026 eau et assainissement
12. Vote du budget primitif 2026 Lotissement Montredon
13. Note brève et synthétique du budget principal et des budgets annexes
14. Délibération pour modifier l'éclairage public
15. Création d'un poste de rédacteur territorial (filière administrative)
16. Choix des entreprises pour la construction de la nouvelle épicerie
17. Choix de l'AMO pour le projet de rénovation de la place du village
18. Choix du maître d'oeuvre pour les extensions du réseau AEP-Roujanel
19. Choix de l'entreprise pour la réhabilitation du chemin rural Rachas
20. Mesures compensatoires défrichement pour les travaux en forêt sectionale d'Alzons et Fagoux
21. Désignation des représentants de la commune - Syndicat Mixte Lozère Numérique
22. Désignation des représentants de la commune - Collectivités forestières de Lozère
23. Désignation des représentants de la commune - Comité départemental du tourisme
24. Désignation des représentants de la commune - Association Pays d'Art et d'Histoire
25. Désignation des représentants de la commune - CNAS
26. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
27. Questions diverses

*En début de séance, Monsieur le Maire demande à ce que soit rajoutée une délibération à l'ordre du jour concernant l'aménagement de la place du village, ce qui a été accepté à l'unanimité.*

**Délibérations du conseil :**

**Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20 mars 2026 (N° DE\_032\_2026)**

Vu le procès-verbal du débat du Conseil municipal du 05 mars 2026 tel qu'annexé à la présente délibération ;

Monsieur le Maire dépose devant l'assemblée le procès-verbal.

Il rappelle que les observations éventuelles formulées ce jour et approuvées par le Conseil municipal seront notées dans le PV d'aujourd'hui et ajoutées au PV présenté en annexe.

Les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

- approuvent le PV du débat du 20 mars 2026 tel qu'annexé à la présente délibération, en y incluant les éventuelles modifications proposées ;
- précisent que les éventuelles modifications seront portées directement sur le procès-verbal final, qui sera intégré au registre des délibérations et publié sur le site Internet de la commune.

Délibération : adoptée

**Approbation compte financier unique 2025 - Budget principal (N° DE\_033\_2026)**

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- le rapport de présentation du compte financier unique (CFU) pour l'année 2025 de la Commune de Prévenchères ;
- le CFU 2025 du budget principal de la Commune de Prévenchères ;

Considérant :

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un CFU, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;
- que le CFU est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- que la Commune de Prévenchères a choisi d'adopter le CFU ;
- le CFU présenté et résumé comme suit :

Monsieur le Maire est sorti et n'a pas pris part au vote.

**Article unique**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- a p p r o

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	4 564 387.30 €	1 691 595.23 €	6 255 982.53 €
	Recettes réalisées	2 915 648.49 €	1 165 089.59 €	4 080 738.08 €
	Restes à réaliser	841 539.86 €		841 539.86 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	4 564 387.30 €	1 691 595.23 €	6 255 982.53 €
	Dépenses réalisées	3 138 318.07 €	783 625.48 €	3 921 943.55 €
	Restes à réaliser	790 978.54 €		790 978.54 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-222 669.58 €	381 464.11 €	158 794.53 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-452 421.53 €	626 450.50 €	174 028.97 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-675 091.11 €	1 007 914.61 €	332 823.50 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	50 561.32 €		50 561.32 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-624 529.79 €	1 007 914.61 €	383 384.82 €

- approuve le compte financier unique 2025 du budget principal de la Commune de Prévenchères,
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

**Approbation du compte financier unique 2025 - Budget Eau et Assainissement (N° DE\_034\_2026)**

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- le rapport de présentation du compte financier unique (CFU) pour l'année 2025 du budget Eau et Assainissement de la Commune de Prévenchères ;
- le CFU 2025 du budget Eau et Assainissement de la Commune de Prévenchères ;

Considérant :

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un CFU, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux

dispositions régissant ces documents ;

- que le CFU est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- que la Commune de Prévenchères a choisi d'adopter le CFU ;
- le CFU présenté et résumé comme suit :

Mo  
nsi  
eur  
le  
Mai  
re  
est  
sort  
i et  
n'a  
pas  
pris  
part  
au  
vot  
e.

**Arti  
cle  
uni  
que**

Le  
Con  
seil  
muni  
cipal  
apr  
ès  
en  
avo  
ir  
déli  
bé  
ré :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	43 508.00 €	160 143.50 €	203 651.50 €
	Recettes réalisées	67 134.40 €	142 193.16 €	209 327.56 €
	Restes à réaliser			
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	285 911.78 €	184 237.00 €	470 148.78 €
	Dépenses réalisées	79 551.81 €	142 503.08 €	222 054.89 €
	Restes à réaliser	198 459.97 €		198 459.97 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-12 417.41 €	- 309.92 €	-12 727.33 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	242 403.78 €	24 093.50 €	266 497.28 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	229 986.37 €	23 783.58 €	253 769.95 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-198 459.97 €		-198 459.97 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	31 526.40 €	23 783.58 €	55 309.98 €

- approuve le compte financier unique 2025 du budget Eau et Assainissement de la Commune de Prévenchères,
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

## Approbation du compte financier unique - Budget Lotissement Montredon (N° DE\_035\_2026)

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- le rapport de présentation du compte financier unique (CFU) pour l'année 2025 du budget Lotissement Montredon la commune de Prévencières ;
- le CFU 2025 du budget Lotissement Montredon de la commune de Prévencières ;

Considérant :

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un CFU, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;
- que le CFU est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- que la commune de Prévencières a choisi d'adopter le CFU ;
- le CFU présenté et résumé comme suit :

Monsieur le Maire est sorti et n'a pas pris part au vote.

### **Article unique**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuve

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	554 479.27 €	378 257.00 €	932 736.27 €
	Recettes réalisées	273 693.27 €	346 940.63 €	620 633.90 €
	Restes à réaliser	280 786.00 €		280 786.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	280 786.00 €	378 257.00 €	659 043.00 €
	Dépenses réalisées	252 653.13 €	299 792.52 €	552 445.65 €
	Restes à réaliser			
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	21 040.14 €	47 148.11 €	68 188.25 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-273 693.27 €		-273 693.27 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-252 653.13 €	47 148.11 €	-205 505.02 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	280 786.00 €		280 786.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	28 132.87 €	47 148.11 €	75 280.98 €

- mpte financier unique 2025 du budget Lotissement Montredon de la commune de Prévencières,
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

### **Affectation des résultats 2025 - Budget principal (N° DE\_036\_2026)**

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget principal 2025 de la commune de Prévencières (BP) et son exécution ;

Vu le compte financier unique (CFU) 2025 du budget principal ;

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le CFU 2025 du budget principal ayant été voté ce jour, il est possible d'affecter le résultat cumulé au 31 décembre 2025 et de voter sa reprise au budget primitif 2026. Il est précisé qu'après intégration des restes réaliser en recettes et dépenses, l'excédent de fonctionnement doit en priorité être affecté à la couverture du déficit d'investissement.

#### **Article unique**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	626 450,50
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	<b>381 464,11</b>
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	1 007 914,61
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2025</b>	<b>1 007 914,61</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	624 529,79
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	383 384,82
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2024</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

## **Affectation des résultats 2025 - Budget Eau et Assainissement (N° DE\_037\_2026)**

EOuï l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget Eau et Assainissement 2025 de la Commune de Prévenchères et son exécution ;

Vu le compte financier unique (CFU) 2025 du budget Eau et Assainissement ;

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le CFU 2025 du budget Eau et Assainissement ayant été voté ce jour, il est possible d'affecter le résultat cumulé au 31 décembre 2025 et de voter sa reprise au budget primitif 2026. Il est précisé qu'après intégration des restes réalisés en recettes et dépenses, l'excédent de fonctionnement doit en priorité être affecté à la couverture du déficit d'investissement.

### **Article unique**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	24 093,50
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT</b>	<b>-309,92</b>
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	23 783,58
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2025</b>	<b>23 783,58</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	23 783,58
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2025</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

## **Affectation des résultats 2025 - Budget Montredon (N° DE\_038\_2026)**

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget 2025 Lotissement Montredon de la commune de Prévenchères (BP) et son exécution ;

Vu le compte financier unique (CFU) 2025 du budget Lotissement Montredon ;

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le CFU 2025 du budget principal ayant été voté ce jour, il est possible d'affecter le résultat cumulé au 31 décembre 2025 et de voter sa reprise au budget primitif 2026. Il est précisé qu'après intégration des restes réalisés en recettes et dépenses, l'excédent de fonctionnement doit en priorité être affecté à la couverture du déficit d'investissement.

### **Article unique**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	<b>47 148,11</b>
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	47 148,11
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2025</b>	<b>47 148,11</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	47 148,11
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2024</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

### **Taux des 3 taxes (N° DE\_039\_2026)**

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code général des collectivités ;

Vu le Code général des impôts, et notamment son article 1636 B decies ;

M. le Maire explique que le projet de budget primitif du budget principal de la commune sera proposé sans augmentation du taux des impôts locaux.

En 2025, les taux étaient les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 38,84 %.
- Taxe sur le foncier non bâti : 192,88 %.
- Taxe d'habitation (résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 8,92 %.

Au regard des bases d'imposition prévisionnelle pour l'année 2026, les produits attendus sont les suivants :

- Taxes foncières et d'habitation : 475 493 €
- Allocations compensatrices : 88 099 €
- Ressources fiscales

indépendantes des taux votés : -303 752 €

Soit au total : **259 840 €**

#### **ARTICLE UNIQUE**

Le Conseil municipal décide d'établir les taux des impôts directs pour l'année 2026 de la façon suivante :

- Taxe sur le foncier bâti : 38,84 %.
- Taxe sur le foncier non bâti : 192,88 %.
- Taxe d'habitation (résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 8,92 %.

Délibération : adoptée

#### **Vote du budget primitif et principal 2026 (N° DE\_040\_2026)**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de budget primitif 2025 annexé à la présente délibération ;

Vu la délibération approuvant le compte financier unique 2025 du budget principal

Vu la délibération DE\_036\_2026 relative à l'affectation des résultats 2025 dans le budget 2026

Vu la note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2026 annexé à la présente délibération ;

M. le Maire présente aux membres du Conseil municipal le budget primitif 2026 du budget principal de la commune. Il précise que le projet de budget peut-être résumé ainsi :

#### **Dépenses de fonctionnement**

		<b>2026</b>
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>PREVISION</b>

042		
023	Virement à la section d'investissement	645 712,57
65	Autres charges de gestion courante	110 836,42
66	Charges financières	70 000,00
67	Charges spécifiques	100,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	6 330,00
011	Charges à caractère général	
60	Achats et variation des stocks	161 830,00
61	Services extérieurs	103 100,00
62	Autres services extérieurs	66 500,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	16 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	
64	Charges de personnel	299 300,00
014	Atténuations de produits	
73	Impôts et taxes	143 939,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 623 647,99</b>

### Recettes de fonctionnement

		2026
Article	Libellé	PREVISION
Opérations réelles		
002	Résultat de fonctionnement reporté	383 384,82
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	124 000,00
73	Impôts et taxes	278 000,00
74	Dotations et participations	215 795,00
75	Autres produits de gestion courante	406 148,17
76	Produits financiers	10,00
77	Produits spécifiques	100,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	6 330,00
731	Fiscalité locale	209 880,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 623 647,99</b>

### Dépenses d'investissement

Article	Libellé	Prévisions 2026
0	Hors équipement	
001	Solde d'exécution section investissement	675 091,11
16	Emprunts et dettes assimilées	109 000,00
21	Immobilisations corporelles	12 476,44
102	BIENS VACANTS SANS MAITRE	2 000,00
105	SECURITE DES PERSONNES 2023	0,00
108	RENOV. ENERGETIQUE BÂTIMENTS COMMUNAUX 2024	128 066,47

113	ACROFUN	4 000,00
114	AMENAGEMENT VILLAGE QUARTIER MONTREDON	48 648,12
121	CAMPING	25 000,00
125	COMMERCE DE PROXIMITE	650 000,00
131	SIGNALETIQUE GARDE-GUERIN	240,00
132	MATERIEL INFORMATIQUE	1 979,10
133	TRAVAUX ECOLE	3 000,00
134	INTEMPERIE OCTOBRE 2024	115 814,96
135	SECURITE DES PERSONNES 2024	50 500,00
137	FRAT LOCAL LE CROUZET	28 349,11
138	ACHAT GARAGE ALZONS	21 650,00
140	BORNES RECHARGE ELECTRIQUE	16 000,00
143	SECURITE DES PERSONNES 2025	128 440,39
144	INSTALLATION CUVE CHAUFFAGE MAIRIE ET APPT	15 000,00
145	PROJECTEURS LA GARDE GUERIN	55 760,00
146	NORMALISATION ADRESSES	6 000,00
147	CLOCHES EGLISE ALZONS	9 000,00
148	AMENAGEMENT PLACE VILLAGE	50 000,00
149	ETANCHEITE TERRASSE APPT	12 000,00
150	AMENAGEMENT ELECTRIQUE LOCAL ALZONS	10 000,00
151	DEFIBRILLATEURS	6 000,00
152	MULTI-BENNE TRACTEUR	6 000,00
153	PONT DU RACHAS	631 000,00
154	RACLEUR CAOUTCHOUC	901,00
155	MIROIR AGGLOMERATION	730,00
156	EXTENSION RESEAUX CONVENTION ROUJANEL	196 300,00
157	MISE SECURITE EPICERIE	11 600,00
158	RACCORD MUR EGLISE LA GARDE GUERIN	1 260,00
159	STATION RECHARGE VELOS / LOT MONTREDON	1 600,00
160	ENFOUISSEMENT RESEAU ORANGE ALZONS PRESBYTERE	6 200,00
161	SECATEUR ELECTRIQUE / BATTERIE	1 310,00
162	HORLOGE CONNECTEE POUR ECLAIRAGE PUBLIC	2 640,00
163	Réserve foncière	40 000,00
164	ACHAT TERRAIN + BATIMENT PREVENCHERES	50 000,00
165	VOIRIE GOUDRONS 2026	140 292,00
166	CLOCHES EGLISE GARDE GUERIN	11 000,00
TOTAL		3 284 848,70

## Recettes d'investissement

Article	Libellé	Prévisions 2026
021	Virement de la section de fonctionnement	645 712,57
0	Hors équipement	
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 097 578,67

105	SECURITE DES PERSONNES 2023	5 760,50
106	VOIRIE GOUDRONS 2025	34 362,50
108	RENOV. ENERGETIQUE BÂTIMENTS COMMUNAUX 2024	73 452,99
110	PRESBYTERE ALZONS RENOVATION	14 700,00
114	AMENAGEMENT VILLAGE QUARTIER MONTREDON	173 953,13
125	COMMERCE DE PROXIMITE	411 255,00
131	SIGNALETIQUE GARDE-GUERIN	7 738,00
134	NTEMPERIE OCTOBRE 2024	235 184,87
135	SECURITE DES PERSONNES 2024	16 742,00
137	FRAT LOCAL LE CROUZET	14 991,00
143	SECURITE DES PERSONNES 2025	43 186,46
145	PROJECTEURS LA GARDE GUERIN	32 525,51
147	CLOCHES EGLISE ALZONS	2 839,50
153	PONT DU RACHAS	220 000,00
156	EXTENSION RESEAUX CONVENTION ROUJANEL	196 300,00
165	VOIRIE GOUDRONS 2026	58 566,00

**TOTAL**

**3 284 848,70**

Il rappelle par ailleurs que :

- Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises ;
- Le budget communal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation ;
- Les résultats de l'exercice comptable écoulé, des excédents ou déficits, ainsi que les reports de crédits non utilisés mais engagés pendant l'exercice précédent seront repris au budget supplémentaire.
- Le budget primitif 2026 respecte l'égalité budgétaire par section (fonctionnement et investissement) ; respecte le principe de sincérité des prévisions de dépenses et de recettes ; respecte le principe du remboursement de la dette par des ressources propres.

#### **Article unique**

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, :

- Approuve le budget primitif 2026 du budget principal tel qu'annexé à la présente délibération, et dont la synthèse est présentée ci-avant.

Celui s'équilibre à :

- 1 623 647,99 € en dépenses et recettes de fonctionnement ;
- 3 284 848,70 en dépenses et recettes d'investissement.

**Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026 (N° DE\_041\_2026)**

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT "dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % réelles de chacune des sections, le conseil de la métropole peut déléguer à son président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, le président du conseil de la métropole informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance."

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n° DE-2023-51 du Conseil municipal en date du 09 juin 2023 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 et que cette norme comptable s'applique au budget communal ;

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

**Article unique**

Le Conseil municipal à l'unanimité après en avoir délibéré :

- Autorise M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles chaque section.
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Budget primitif 2026 - Eau et assainissement (N° DE\_042\_2026)**

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu le compte financier unique (CFU) 2025 du budget eau et assainissement ;

Vu la délibération DE\_037\_2026 relative à l'affectation des résultats 2025 dans le budget 2026 ;

Vu le projet de budget primitif 2026 annexé à la présente délibération ;

Vu la note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2026 annexée à la présente délibération ;

M. le Maire présente aux membres du Conseil municipal le budget primitif 2026 du budget du budget eau et assainissement. Il précise que le projet de budget peut être synthétisé de la façon suivante :

#### Dépenses de fonctionnement

		2026
Article	Libellé	PREVISIONS
<b>Opérations réelles</b>		
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00
66	Charges financières	19 000,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	6 000,00
011	Charges à caractère général	
60	Achats et variation des stocks	23 200,00
61	Services extérieurs	46 000,00
62	Autres services extérieurs	400,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	3 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	23 000,00
014	Atténuations de produits	
70	Ventes produits fabriqués, prestations	7 000,00
042		
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	78 000,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>216 600,00</b>

#### Recettes de fonctionnement

		2026
Article	Libellé	
002	Résultat d'exploitation reporté	23 783,58
70	Ventes produits fabriqués, prestations	90 710,00
74	Subventions d'exploitation	54 806,42
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	4 300,00
042		
74	Produits exceptionnels	43 000,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>216 600,00</b>

#### Dépenses d'investissement

2026
------

Article	Libellé	PREVISION
0	<b>Hors équipement</b>	
2315	installation matériel et outillage technique	5 000,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>28 000,00</b>
040		
13	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>43 000,00</b>
60	REGULARISATION DES CAPTAGES	0,00
61	Régularisation foncière des captages (SAFER)	14 509,20
62	Réhabilit° STEU Couzet (+ AEP AC) et Garde Guérin	90 707,60
63	Compteurs des réservoirs	20 000,00
64	Dématérialisation de la relève des compteurs	52 684,78
65	Station épuration Prévenchères	16 028,80
67	Pompe à chlore Alzons	5 000,00
	Assainissement MEDERIC	55 191,99
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>330 122,37</b>

#### Recettes d'investissement

		2026
Article	Libellé	PREVISION
0	<b>Hors équipement</b>	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	229 986,37
040		
28	<b>Amortissement des immobilisations</b>	<b>78 000,00</b>
60	REGULARISATION DES CAPTAGES	22 136,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>330 122,37</b>

Il rappelle par ailleurs que :

- Le budget eau et assainissement est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises ;
- Le budget eau et assainissement est à la fois un acte de prévision et d'autorisation ;
- Les résultats de l'exercice comptable écoulé, des excédents ou déficits, ainsi que les reports de crédits non utilisés mais engagés pendant l'exercice précédent seront repris au budget supplémentaire ;
- Le budget primitif 2026 respecte l'égalité budgétaire par section (fonctionnement et investissement) ; respecte le principe de sincérité des prévisions de dépenses et de recettes ; respecte le principe du remboursement de la dette et des ressources propres.

#### Article unique

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve le budget primitif eau et assainissement de la commune de Prévenchères pour l'exercice 2026 qui s'équilibre à :

- 216 600,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement.
- 330 122,37 € en dépenses et recettes d'investissement.

Lequel demeure annexé à la présente délibération.

Délibération : adoptée

### **Budget 2026 - Lotissement Montredon (N° DE\_043\_2026)**

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le compte financier unique (CFU) 2025 du budget Lotissement Montredon ;

Vu la délibération DE\_038\_2026 relative à l'affectation des résultats 2025 dans le budget primitif 2026 Lotissement Montredon ;

Vu le projet de budget primitif 2026 annexé à la présente délibération ;

Vu la note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2026 annexée à la présente délibération ;

M. le Maire présente aux membres du Conseil municipal le budget primitif 2026 du budget principal de la commune. Il précise que le projet de budget peut être synthétisé de la façon suivante :

#### **Dépenses de fonctionnement**

		2026
Article	Libellé	PROJET
<b>Opérations réelles</b>		
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>127 153,17</b>
65822	Reversement excédent budgets annexes	127 148,17
65888	Autres	5,00
<b>60</b>	<b>Achats et variation des stocks</b>	<b>5 000,00</b>
6045	Achats études	5 000,00
608	Frais sur terrains en cours aménagement	
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	
<b>71</b>	<b>Production stockée (ou déstockage)</b>	<b>252 653,13</b>
71355	Variat° stocks terrains aménagés	252 653,13
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>384 806,30</b>

#### **Recettes de fonctionnement**

		2026
Article	Libellé	PROJET
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>47148,11</b>
<b>Opérations réelles</b>		

<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>80 000,00</b>
7015	Ventes de terrains aménagés	80 000,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>5,06</b>
75888	Autres	5,06
<b>042</b>		
<b>71</b>	<b>Production stockée (ou déstockage)</b>	<b>257 653,13</b>
71355	Variat° stocks terrains aménagés	257 653,13
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>384 806,30</b>

### Dépenses d'investissement

		2026
Article	Libellé	PROJET
<b>0</b>	<b>Hors équipement</b>	
	<b>Opérations réelles</b>	
001	Solde d'exécution section investissement	252 653,13
<b>040</b>		
<b>35</b>	<b>Stocks de produits</b>	<b>257 653,13</b>
3555	Terrains aménagés	257 653,13
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>510 306,26</b>

### Recettes d'investissement

		2026
Article	Libellé	PROJET
<b>0</b>	<b>Hors équipement</b>	
	<b>Opérations réelles</b>	
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>257 653,13</b>
168742	Collectivité de rattachement	257 653,13
<b>040</b>		
<b>35</b>	<b>Stocks de produits</b>	<b>252 653,13</b>
3555	Terrains aménagés	252 653,13
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>510 306,26</b>

Il rappelle par ailleurs que :

- Le budget Lotissement Montredon est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises ;
- Le budget Lotissement Montredon est à la fois un acte de prévision et d'autorisation ;
- Les résultats de l'exercice comptable écoulé, des excédents ou déficits, ainsi que les reports de crédits non utilisés mais engagés pendant l'exercice précédent seront repris au budget supplémentaire ;
- Le budget primitif 2026 respecte l'égalité budgétaire par section (fonctionnement et investissement) ; respecte le principe de sincérité des prévisions de dépenses et de recettes ;

respecte le principe du remboursement de la dette et des ressources propres.

### **Article unique**

Le Conseil municipal à l'unanimité après en avoir délibéré approuve le budget primitif du Lotissement Montredon pour l'exercice 2026 qui s'équilibre à :

- 384 806,30 € en dépenses et recettes de fonctionnement.
- 510 306,26 € en dépenses et recettes d'investissement.

Lequel demeure annexé à la présente délibération.

Délibération : adoptée

### **Note de présentation brève et synthétique Prévenchères (N° DE\_044\_2026)**

#### **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

#### **ET DES BUDGETS ANNEXES**

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

#### **Vote du budget**

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite du vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 29 avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois

que possible ;

- d'offrir des services de qualité aux habitants de la commune.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## I. La section de fonctionnement

### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 1 623 647,99 Euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents représentent 18,43 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 1 623 647,99 Euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

### Dépenses de fonctionnement

		2026
Article	Libellé	PREVISION
042		
023	Virement à la section d'investissement	645 712,57

65	Autres charges de gestion courante	107 506,42
66	Charges financières	70 000,00
67	Charges spécifiques	100,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	6 330,00
011	Charges à caractère général	
60	Achats et variation des stocks	160 330,00
61	Services extérieurs	103 100,00
62	Autres services extérieurs	65 000,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	16 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	
64	Charges de personnel	299 300,00
014	Atténuations de produits	
73	Impôts et taxes	143 939,00
042		
68	Dot. aux amortissements et provisions	6 330,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 623 647,99</b>

#### Recettes de fonctionnement

		2026
Article	Libellé	PREVISION
Opérations réelles		
002	Résultat de fonctionnement reporté	383 384,82
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	124 000,00
73	Impôts et taxes	278 000,00
74	Dotations et participations	215 795,00
75	Autres produits de gestion courante	406 148,17
76	Produits financiers	10,00
77	Produits spécifiques	100,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	6 330,00
731	Fiscalité locale	209 880,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 623 647,99</b>

#### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 :

- *concernant les ménages*
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.84 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 192.88%

#### d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 215 795 Euros.

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

#### Dépenses d'investissement

Article	Libellé	Prévisions 2026
<b>0</b>	<b>Hors équipement</b>	
001	Solde d'exécution section investissement	675 091,11
16	Emprunts et dettes assimilées	109 000,00
21	Immobilisations corporelles	—
		12 476,44
102	BIENS VACANTS SANS MAITRE	2 000,00
105	SECURITE DES PERSONNES 2023	0,00
108	RENOV. ENERGETIQUE BÂTIMENTS COMMUNAUX 2024	128 066,47
113	ACROFUN	4 000,00
114	AMENAGEMENT VILLAGE QUARTIER MONTREDON	48 648,12
121	CAMPING	25 000,00
125	COMMERCE DE PROXIMITE	650 000,00
131	SIGNALETIQUE GARDE-GUERIN	240,00
132	MATERIEL INFORMATIQUE	1 979,10
133	TRAVAUX ECOLE	3 000,00
134	INTEMPERIE OCTOBRE 2024	115 814,96
135	SECURITE DES PERSONNES 2024	50 500,00
137	FRAT LOCAL LE CROUZET	28 349,11
138	ACHAT GARAGE ALZONS	21 650,00
140	BORNES RECHARGE ELECTRIQUE	16 000,00
143	SECURITE DES PERSONNES 2025	128 440,39

144	INSTALLATION CUVE CHAUFFAGE MAIRIE ET APPT	15 000,00
145	PROJECTEURS LA GARDE GUERIN	55 760,00
146	NORMALISATION ADRESSES	6 000,00
147	CLOCHES EGLISE ALZONS	9 000,00
148	AMENAGEMENT PLACE VILLAGE	50 000,00
149	ETANCHEITE TERRASSE APPT	12 000,00
150	AMENAGEMENT ELECTRIQUE LOCAL ALZONS	10 000,00
151	DEFIBRILLATEURS	6 000,00
152	MULTI-BENNE TRACTEUR	6 000,00
153	PONT DU RACHAS	631 000,00
154	RACLEUR CAOUTCHOUC	901,00
155	MIROIR AGGLOMERATION	730,00
156	EXTENSION RESEAUX CONVENTION ROUJANEL	196 300,00
157	MISE SECURITE EPICERIE	11 600,00
158	RACCORD MUR EGLISE LA GARDE GUERIN	1 260,00
159	STATION RECHARGE VELOS / LOT MONTREDON	1 600,00
160	ENFOUISSEMENT RESEAU ORANGE ALZONS PRESBYTERE	6 200,00
161	SECATEUR ELECTRIQUE / BATTERIE	1 310,00
162	HORLOGE CONNECTEE POUR ECLAIRAGE PUBLIC	2 640,00
163	Réserve foncière	40 000,00
164	ACHAT TERRAIN + BATIMENT PREVENCHERES	50 000,00
165	VOIRIE GOUDRONS 2026	140 292,00
166	CLOCHES EGLISE GARDE GUERIN	11 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>3 284 848,70</b>

#### Recettes d'investissement

Article	Libellé	Prévisions 2026
021	Virement de la section de fonctionnement	645 712,57
0	Hors équipement	
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 097 578,67
105	SECURITE DES PERSONNES 2023	5 760,50
106	VOIRIE GOUDRONS 2025	34 362,50
108	RENOV. ENERGETIQUE BÂTIMENTS COMMUNAUX 2024	73 452,99
110	PRESBYTERE ALZONS RENOVATION	14 700,00
114	AMENAGEMENT VILLAGE QUARTIER MONTREDON	173 953,13
125	COMMERCE DE PROXIMITE	411 255,00
131	SIGNALETIQUE GARDE-GUERIN	7 738,00
134	NTEMPERIE OCTOBRE 2024	235 184,87
135	SECURITE DES PERSONNES 2024	16 742,00
137	FRAT LOCAL LE CROUZET	14 991,00
143	SECURITE DES PERSONNES 2025	43 186,46

145	PROJECTEURS LA GARDE GUERIN	32 525,51
147	CLOCHES EGLISE ALZONS	2 839,50
153	PONT DU RACHAS	220 000,00
156	EXTENSION RESEAUX CONVENTION ROUJANEL	196 300,00
165	VOIRIE GOUDRONS 2026	58 566,00

**TOTAL**

**3 284 848,70**

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Création de la nouvelle épicerie
- Travaux sur le pont du Rachas
- Terminer l'aménagement du quartier Montredon
- Rénovation énergétique des bâtiments communaux
- Extension du réseau d'eau
- Aménagement place du village

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat
- de la Région
- du Département

### III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses :

cf tableaux ci-dessus

b) Principaux ratios (population légale INSEE : 276 habitants)

Dépenses réelles de fonctionnement / Population : 2183,66 euros.

Recettes réelles de fonctionnement / Population : 3308,89 euros.

DGF / Population : 181,23 euros.

Dépense d'équipement brut / Population : 4 565,37 euros.

c) Etat de la dette

Libellé	Année	Durée	Montant	Taux en %
Achat maison Puntil	2020	10 ans	63 419,72 €	3,00
Achat tracteur	2022	5 ans	40 000,00 €	0,79
Aménagement traversée Prévenchères	2013	15 ans	240 000,00 €	4,11

Emprunt Le Devezou	2021	15 ans	200 000,00 €	0,85
Logement école des filles	2011	15 ans	279 000,00 €	4,05
Lotissement Montredon	2025	2 ans	1 200 000,00 €	3,11

## BUDGET ANNEXES

### 1 – Budget eau assainissement

Principales dépenses et recettes de la section d'exploitation :

#### Dépenses de fonctionnement

		2026
Article	Libellé	PREVISIONS
<b>Opérations réelles</b>		
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00
66	Charges financières	19 000,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	6 000,00
011	Charges à caractère général	
60	Achats et variation des stocks	23 200,00
61	Services extérieurs	46 000,00
62	Autres services extérieurs	400,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	3 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	23 000,00
014	Atténuations de produits	
70	Ventes produits fabriqués, prestations	7 000,00
042		
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	78 000,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>216 600,00</b>

#### Recettes de fonctionnement

		2026
Article	Libellé	
002	Résultat d'exploitation reporté	23 783,58
70	Ventes produits fabriqués, prestations	90 710,00
74	Subventions d'exploitation	54 806,42
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	4 300,00
042		
74	Produits exceptionnels	43 000,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>216 600,00</b>

Principales dépenses et recettes de la section d'investissement :

### Dépenses d'investissement

		2026
Article	Libellé	PREVISION
<b>0</b>	<b>Hors équipement</b>	
2315	installation matériel et outillage technique	5 000,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>28 000,00</b>
<b>040</b>		
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>43 000,00</b>
<b>60</b>	<b>REGULARISATION DES CAPTAGES</b>	<b>0,00</b>
<b>61</b>	<b>Régularisation foncière des captages (SAFER)</b>	<b>14 509,20</b>
<b>62</b>	<b>Réhabilit° STEU Crouzet (+ AEP AC) et Garde Guérin</b>	<b>90 707,60</b>
<b>63</b>	<b>Compteurs des réservoirs</b>	<b>20 000,00</b>
<b>64</b>	<b>Dématérialisation de la relève des compteurs</b>	<b>52 684,78</b>
<b>65</b>	<b>Station épuration Prévencières</b>	<b>16 028,80</b>
<b>67</b>	<b>Pompe à chlore Alzons</b>	<b>5 000,00</b>
	<b>Assainissement MEDERIC</b>	<b>55 191,99</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>330 122,37</b>

### Recettes d'investissement

		2026
Article	Libellé	PREVISION
<b>0</b>	<b>Hors équipement</b>	
<b>001</b>	<b>Solde d'exécution sect° d'investissement</b>	<b>229 986,37</b>
<b>040</b>		
<b>28</b>	<b>Amortissement des immobilisations</b>	<b>78 000,00</b>
<b>60</b>	<b>REGULARISATION DES CAPTAGES</b>	<b>22 136,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>330 122,37</b>

Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- La réhabilitation de la station d'épuration de la Garde Guérin et création de celle du Crouzet
- La dématérialisation de la relève des compteurs d'eau
- L'assainissement Médéric

Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat
- de la Région

- du Département

Etat de la dette :

Libellé	Année	Durée	Montant	Taux en %
Adduction eau potable	2022	30 ans	700 000,00 €	2,89
Station épuration	1999	30 ans	76 224,51 €	5,10

## 2 – Budget Lotissement Montredon

Principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

### Dépenses de fonctionnement

		2026
Article	Libellé	PROJET
<b>Opérations réelles</b>		
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>127 153,17</b>
65822	Reversement excédent budgets annexes	127 148,17
65888	Autres	5,00
<b>60</b>	<b>Achats et variation des stocks</b>	<b>5 000,00</b>
6045	Achats études	5 000,00
608	Frais sur terrains en cours aménagement	
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	
<b>71</b>	<b>Production stockée (ou déstockage)</b>	<b>252 653,13</b>
71355	Variat° stocks terrains aménagés	252 653,13
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>384 806,30</b>

### Recettes de fonctionnement

		2026
Article	Libellé	PROJET
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>47148,11</b>
<b>Opérations réelles</b>		
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>80 000,00</b>
7015	Ventes de terrains aménagés	80 000,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>5,06</b>
75888	Autres	5,06
<b>042</b>		
<b>71</b>	<b>Production stockée (ou déstockage)</b>	<b>257 653,13</b>
71355	Variat° stocks terrains aménagés	257 653,13

	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>384 806,30</b>
--	----------------------	-------------------

Principales dépenses et recettes de la section d'investissement :

#### Dépenses d'investissement

		2026
Article	Libellé	PROJET
<b>0</b>	<b>Hors équipement</b>	
<b>Opérations réelles</b>		
001	Solde d'exécution section investissement	252 653,13
<b>040</b>		
<b>35</b>	<b>Stocks de produits</b>	<b>257 653,13</b>
3555	Terrains aménagés	257 653,13
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>510 306,26</b>

#### Recettes d'investissement

		2026
Article	Libellé	PROJET
<b>0</b>	<b>Hors équipement</b>	
<b>Opérations réelles</b>		
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>257 653,13</b>
168742	Collectivité de rattachement	257 653,13
<b>040</b>		
<b>35</b>	<b>Stocks de produits</b>	<b>252 653,13</b>
3555	Terrains aménagés	252 653,13
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>510 306,26</b>

Le projet est la réalisation de lots à proposer à la vente.

## **ÉLÉMENTS SUR LE COMPTE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL 2025 ET DES BUDGETS ANNEXES (NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE)**

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

### **Vote du budget**

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le CFU rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur (Maire), à l'approbation du conseil municipal qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le budget 2025 a été voté le 11 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;

- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'État chaque fois que possible ;
- d'offrir des services de qualité aux habitants de la commune.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

**Le CFU a été approuvé le 29 avril 2026 par le conseil municipal, il présente un un résultat de + 381 464,11 € pour l'exercice 2026 avec un résultat de clôture cumulé avec les exercices antérieurs de 1 007 914,61 € (+ 626 450,50 €).**

## I. La section de fonctionnement

### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Il est assimilable au budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 prévues au budget 2025 étaient de 1 695 595,23 €. Ces recettes ont été réalisées à hauteur de 1 165 089,59 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents représentaient, au titre du budget 2025, 15,96 % des dépenses de fonctionnement (prévision budgétaire).

Les dépenses de fonctionnement 2025 prévues au budget 2025 étaient de 1 691 595,23 €. Ces dépenses ont été réalisées à hauteur de 783 611,44 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. **Cet autofinancement, à l'arrêt du CFU 2025, est de 381 464,11 € pour l'exercice 2025 (1 007 914,61 € en résultat de clôture cumulé).**

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'État
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

### Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	300 951,78	253 290,21	0,00	253 290,21	84,16	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	270 950,00	245 816,75	0,00	245 816,75	90,72	0,00
014	Atténuations de produits	143 939,00	142 488,00	0,00	142 488,00	98,99	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	92 561,50	71 564,14	0,00	71 564,14	77,32	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>808 402,28</b>	<b>713 159,10</b>	<b>0,00</b>	<b>713 159,10</b>	<b>88,22</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	70 000,00	64 572,38	0,00	64 572,38	92,25	0,00
67	Charges spécifiques	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	5 894,00	5 894,00	0,00	5 894,00	100,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>884 396,28</b>	<b>783 625,48</b>	<b>0,00</b>	<b>783 625,48</b>	<b>88,61</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	807 198,95					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)</b>		<b>807 198,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>1 691 595,23</b>	<b>783 625,48</b>	<b>0,00</b>	<b>783 625,48</b>	<b>46,32</b>	<b>0,00</b>
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>1 691 595,23</b>	<b>783 625,48</b>	<b>0,00</b>	<b>783 625,48</b>		<b>0,00</b>

### Recettes de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	3 435,28	0,00	3 435,28	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	74 000,00	49 716,56	0,00	49 716,56	67,18	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	276 500,00	302 289,48	0,00	302 289,48	109,33	0,00
731	Fiscalité locale	223 500,00	207 626,00	0,00	207 626,00	92,90	0,00
74	Dotations et participations	218 600,00	246 739,56	0,00	246 739,56	112,87	0,00
75	Autres produits de gestion courante	272 058,73	354 941,64	0,00	354 941,64	130,47	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>1 064 658,73</b>	<b>1 164 748,52</b>	<b>0,00</b>	<b>1 164 748,52</b>	<b>109,40</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	50,00	8,87	0,00	8,87	17,74	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	332,20	0,00	332,20	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	436,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>1 065 144,73</b>	<b>1 165 089,59</b>	<b>0,00</b>	<b>1 165 089,59</b>	<b>109,38</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>1 065 144,73</b>	<b>1 165 089,59</b>	<b>0,00</b>	<b>1 165 089,59</b>	<b>109,38</b>	<b>0,00</b>
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		626 450,50					
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>1 691 595,23</b>	<b>1 165 089,59</b>	<b>0,00</b>	<b>1 165 089,59</b>		<b>0,00</b>

### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 :

- *concernant les ménages*
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,84 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 192,88 %

### d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations obtenues de l'Etat pour l'année 2025 s'élèvent à 246 739,56 €.

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

### Dépenses d'investissement

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP - DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	192 465,03	0,00	0,00	94 398,56
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	1 184 783,20	759 002,52	64,06	395 780,68
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 377 248,23</b>	<b>759 002,52</b>	<b>55,11</b>	<b>490 179,24</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 087 001,00	1 066 987,70	98,16	20 013,30
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	280 786,00	0,00	0,00	280 786,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 367 787,00</b>	<b>1 066 987,70</b>	<b>78,01</b>	<b>300 799,30</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 745 035,23</b>	<b>1 825 990,22</b>	<b>66,52</b>	<b>790 978,54</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	1 366 930,54	1 312 327,85	96,01	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>	<b>1 366 930,54</b>	<b>1 312 327,85</b>	<b>96,01</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>	<b>4 111 965,77</b>	<b>3 138 318,07</b>	<b>76,32</b>	<b>790 978,54</b>
001	Solde d'exécution négatif reporté	452 421,53			
	<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>	<b>4 564 387,30</b>	<b>3 138 318,07</b>		<b>790 978,54</b>

### Recettes d'investissement

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	780 860,50	293 576,56	37,80	487 283,94
16	Emprunts et dettes assimilées	1 200 000,00	1 201 312,11	100,11	- 1 312,11
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	30 170,70	0,00	-30 170,70
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	84 000,00	0,00	0,00	84 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	380 000,00	78 261,27	20,80	301 738,73
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 444 860,50</b>	<b>1 603 320,64</b>	<b>65,58</b>	<b>841 539,86</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	807 198,95			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 312 327,85	1 312 327,85	100,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>	<b>2 119 526,80</b>	<b>1 312 327,85</b>	<b>61,92</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>	<b>4 564 387,30</b>	<b>2 915 648,49</b>	<b>63,88</b>	<b>841 539,86</b>
001	Solde d'exécution positif reporté	0,00			
	<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>	<b>4 564 387,30</b>	<b>2 915 648,49</b>		<b>841 539,86</b>

c) Les principaux projets de l'année 2025 étaient les suivants :

- Terminer l'aménagement du quartier Montredon
- Le programme de voirie 2025 (goudrons)
- Les réparations suite aux intempéries d'octobre 2024
- Rénovation énergétique des bâtiments communaux (salle polyvalente, école et 2 logements)

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat
- de la Région
- du Département

L'écart entre les recettes prévues et réalisées peut s'expliquer notamment dans des décalages de paiement des subventions d'investissement obtenues.

### III. Autres informations

b) Principaux ratios (population légale INSEE : 271 habitants)

Dépenses réelles de fonctionnement / Population : 2 183,66 €

Recettes réelles de fonctionnement / Population : 3 308,89 €

DGF / Population : 181,23 €

Dépenses d'équipement brut / Population : 4 565,37 €

b) Etat de la dette

Libellé	Année	Durée	Montant	Taux en %
Achat maison Puntil	2020	10 ans	63 419,72 €	3,00
Achat Prieuré Prévenchères	2015	10 ans	60 000,00 €	1,88
Achat tracteur	2022	5 ans	40 000,00 €	0,79
Aménagement traversée Prévenchères	2013	15 ans	240 000,00 €	4,11
Emprunt Le Devevou	2021	15 ans	200 000,00 €	0,85
Logement école des filles	2011	15 ans	279 000,00 €	4,05
Lotissement Montredon	2025	2 ans	1 200 000,00 €	3,21

## BUDGET ANNEXES

### 1 – Budget eau assainissement

Le CFU 2025 présente un excédent de fonctionnement de 23 783,58 €.

Principales dépenses et recettes de la section d'exploitation :

#### Dépenses d'exploitation

DÉPENSES D'EXPLOITATION							
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	74 800,00	45 384,55	0,00	45 384,55	60,67	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	100,00	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	7 023,00	5 819,00	0,00	5 819,00	82,86	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>106 823,00</b>	<b>74 203,55</b>	<b>0,00</b>	<b>74 203,55</b>	<b>69,46</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 66	Charges financières	19 500,00	19 499,57	0,00	19 499,57	100,00	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	3 000,00	1 085,96	0,00	1 085,96	36,20	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat*	4 206,00	4 206,00	0,00	4 206,00	100,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	7 200,00					
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>140 729,00</b>	<b>98 995,08</b>	<b>0,00</b>	<b>98 995,08</b>	<b>70,34</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00					
Chapitre 042	Opérat* ordre transfert entre sections (3)	43 508,00	43 508,00	0,00	43 508,00	100,00	0,00
Chapitre 043	Opérat* ordre Intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>43 508,00</b>	<b>43 508,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 508,00</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'exploitation de l'exercice</b>		<b>184 237,00</b>	<b>142 503,08</b>	<b>0,00</b>	<b>142 503,08</b>	<b>77,35</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Résultat d'exploitation reporté</b>		<b>0,00</b>					
<b>Total des dépenses de la section d'exploitation</b>		<b>184 237,00</b>	<b>142 503,08</b>	<b>0,00</b>	<b>142 503,08</b>		<b>0,00</b>

## Recettes d'exploitation

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	92 900,00	78 297,96	0,00	78 297,96	84,28	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	29 061,50	26 912,90	0,00	26 912,90	92,61	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>121 961,50</b>	<b>105 210,86</b>	<b>0,00</b>	<b>105 210,86</b>	<b>86,27</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	545,30	0,00	545,30	0,00	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	1 745,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>123 706,50</b>	<b>105 756,16</b>	<b>0,00</b>	<b>105 756,16</b>	<b>85,49</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	36 437,00	36 437,00	0,00	36 437,00	100,00	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>36 437,00</b>	<b>36 437,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 437,00</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'exploitation de l'exercice</b>		<b>160 143,50</b>	<b>142 193,16</b>	<b>0,00</b>	<b>142 193,16</b>	<b>88,79</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Résultat d'exploitation reporté</b>		<b>24 093,50</b>					
<b>Total des recettes de la section d'exploitation</b>		<b>184 237,00</b>	<b>142 193,16</b>	<b>0,00</b>	<b>142 193,16</b>		<b>0,00</b>

Principales dépenses et recettes de la section d'investissement :

### Dépenses d'investissement

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	214 144,78	15 686,28	7,33	198 458,50
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>214 144,78</b>	<b>15 686,28</b>	<b>7,33</b>	<b>198 458,50</b>
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	27 430,00	27 428,53	99,99	1,47
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses Imprévues	7 900,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>35 330,00</b>	<b>27 428,53</b>	<b>77,64</b>	<b>1,47</b>
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>249 474,78</b>	<b>43 114,81</b>	<b>17,28</b>	<b>198 458,97</b>
Chapitre 040	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	36 437,00	36 437,00	100,00	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>36 437,00</b>	<b>36 437,00</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>285 911,78</b>	<b>79 551,81</b>	<b>27,82</b>	<b>198 458,97</b>
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00			
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT</b>		<b>285 911,78</b>	<b>79 551,81</b>		<b>198 458,97</b>

## Recettes d'investissement

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b /a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	23 626,40	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat* (BA, règle)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>23 626,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00			
Chapitre 040	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	43 508,00	43 508,00	100,00	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>43 508,00</b>	<b>43 508,00</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>43 508,00</b>	<b>67 134,40</b>	<b>154,30</b>	<b>0,00</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>242 403,78</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>285 911,78</b>	<b>67 134,40</b>		<b>0,00</b>

Les principaux projets de l'année 2025 étaient les suivants :

- La réhabilitation de la station d'épuration de la Garde Guérin et création de celle du Crouzet
- La dématérialisation de la relève des compteurs d'eau

Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat
- de la Région
- du Département

Données synthétiques – récapitulation :

Etat de la dette :

Libellé	Année	Durée	Montant	Taux en %
Adduction eau potable	2022	30 ans	700 000,00 €	2,89
Station épuration	1999	30 ans	76 224,51 €	5,10

## **2 – Budget Lotissement Montredon**

Le CFU 2025 présente un excédent de fonctionnement de 47 148,11 €.

Principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

### **Dépenses d'exploitation**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	70 000,00	26 099,25	0,00	26 099,25	37,28	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Autres charges de gestion courante (sauf 6588)	34 563,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6588	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>104 563,73</b>	<b>26 099,25</b>	<b>0,00</b>	<b>26 099,25</b>	<b>24,96</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>104 563,73</b>	<b>26 099,25</b>	<b>0,00</b>	<b>26 099,25</b>	<b>24,96</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	273 693,27	273 693,27	0,00	273 693,27	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)</b>		<b>273 693,27</b>	<b>273 693,27</b>	<b>0,00</b>	<b>273 693,27</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>378 257,00</b>	<b>299 792,52</b>	<b>0,00</b>	<b>299 792,52</b>	<b>79,26</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>					
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>378 257,00</b>	<b>299 792,52</b>	<b>0,00</b>	<b>299 792,52</b>		<b>0,00</b>

## Recettes d'exploitation

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	97 466,00	94 287,50	0,00	94 287,50	96,74	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>97 471,00</b>	<b>94 287,50</b>	<b>0,00</b>	<b>94 287,50</b>	<b>96,73</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>97 471,00</b>	<b>94 287,50</b>	<b>0,00</b>	<b>94 287,50</b>	<b>96,73</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	280 786,00	252 653,13	0,00	252 653,13	89,98	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre (3)</b>		<b>280 786,00</b>	<b>252 653,13</b>	<b>0,00</b>	<b>252 653,13</b>	<b>89,98</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>378 257,00</b>	<b>346 940,63</b>	<b>0,00</b>	<b>346 940,63</b>	<b>91,72</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>					
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>378 257,00</b>	<b>346 940,63</b>	<b>0,00</b>	<b>346 940,63</b>		<b>0,00</b>

Principales dépenses et recettes de la section d'investissement :

## Dépenses d'investissement

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	280 786,00	252 653,13	89,98	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>280 786,00</b>	<b>252 653,13</b>	<b>89,98</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>280 786,00</b>	<b>252 653,13</b>	<b>89,98</b>	<b>0,00</b>
<b>001 Solde d'exécution négatif reporté</b>		<b>273 693,27</b>			
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>554 479,27</b>	<b>252 653,13</b>		<b>0,00</b>

## Recettes d'investissement

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	280 786,00	0,00	0,00	280 786,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>280 786,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>280 786,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	273 693,27	273 693,27	100,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>273 693,27</b>	<b>273 693,27</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>554 479,27</b>	<b>273 693,27</b>	<b>49,36</b>	<b>280 786,00</b>
<b>001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>554 479,27</b>	<b>273 693,27</b>		<b>280 786,00</b>

Le projet est la réalisation de lots à proposer à la vente.

---

## AFFECTATION DES RESULTATS

---

Lorsque le résultat de fonctionnement cumulé est excédentaire, il doit être affecté en priorité :

- 1) à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068)
- 2) pour le solde et, selon la décision de l'assemblée délibérante :

- soit en excédent de fonctionnement reportés ;
- soit en dotation complémentaire en réserves.

Au vu du résultat du CFU 2025, 383 384,82 € seront reportés en excédent de fonctionnement du budget principal et la somme de 624 529,79 € sera affectée à couvrir les besoins de la section d'investissement. Pour le budget de l'eau et de l'assainissement la somme de 23 783,58 € correspond à l'excédent de fonctionnement reporté sur l'exercice 2026. Le budget du lotissement Montredon est également excédentaire de la somme de 47 148,11 € qui sera reporté sur l'exercice 2026.

Délibération : adoptée

### **Création de poste de rédacteur territorial - Filière administrative (N° DE\_046\_2026)**

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1 ;

#### **Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En outre, aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 21 novembre 2025,

Compte tenu des besoins de service et considérant la nécessité de créer un emploi permanent de Rédacteur territorial (catégorie B) à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires (35/35<sup>èmes</sup>) pour occuper les fonctions de secrétaire général(e) de mairie.

#### **Le Maire propose à l'assemblée :**

**La création d'un emploi permanent de Rédacteur territorial (catégorie B) à temps complet à (35/35<sup>èmes</sup>) à compter du 01/07/2026 pour assurer les fonctions de secrétaire général(e) de mairie.**

Le tableau des emplois serait ainsi modifié :

Filière : Administrative

Cadre d'emplois : Rédacteurs territoriaux

Catégorie hiérarchique : Catégorie B

Grade : Rédacteur territorial : - ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Le Conseil décide également qu'en cas de recours éventuel à un agent contractuel sur le fondement des articles L 332-8 (3°) du Code général de la fonction publique (pour tous les emplois des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants) l'agent non-titulaire percevrait une rémunération assise sur l'un des indices majorés de l'échelle indiciaire du grade de base correspondant à l'emploi créé, en vigueur à la date de la conclusion du contrat.

Cette rémunération sera éventuellement complétée par le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Le montant de la rémunération totale étant déterminé par l'autorité territoriale en prenant en compte :

- la limite de la grille indiciaire indiquée ci-dessus,
- les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice,
- la qualification détenue par l'agent (diplômes ou niveau d'étude),
- l'expérience professionnelle de l'agent.

### **Article unique**

Le Conseil Municipal à l'unanimité après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la création de l'emploi de rédacteur à temps complet ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64 charges de personnel, article(s) 6411 .

Délibération : adoptée

### **Marché public - Epicerie - Candidats retenus (N° DE\_047\_2026)**

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération DE\_2022\_073 du 22 décembre 2022 du Conseil municipal approuvant le lancement du marché d'une épicerie ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres mise en place par la Commune de Prévenchères, réunie le 23 avril 2026 ;

Monsieur le Maire expose qu'afin de soutenir le développement économique et l'attractivité de Prévenchères, la commune souhaite investir dans la construction d'une épicerie dans le cœur du village. Ces locaux permettraient d'accueillir et maintenir l'actuelle épicerie dans des conditions propices à proposer un véritable service de qualité, de proximité aux habitants et à la diversification de son activité.

Suite à la consultation lancée en procédure adaptée (MAPA) et après analyse des offres par la commission, le montant global de l'opération est désormais arrêté à 607 555,49 € HT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

### **Article 1**

De valider l'avis de commission d'appel d'offres en date du 23 avril 2026, et d'attribuer comme suit le marché de travaux pour la création d'une nouvelle épicerie (commerce de proximité) :

- **Lot 1 : « Terrassement - VRD »**, attribué à BEAU TP, pour un montant de 73 281,50 € HT.
- **Lot 2 : « Gros œuvre »**, attribué à SOGEBAT, pour un montant de 144 993,90 € HT.
- **Lot 3 : « Charpente bois »**, attribué à LOZERE CHARPENTE, pour un montant de 23 250,00 € HT.
- **Lot 4 : « Couverture – Étanchéité – Bardage »**, attribué à ACCRO BAT, pour un montant de 61 513,52 € HT.
- **Lot 5 : « Menuiseries Extérieures Aluminium »**, attribué à CADRAL, pour un montant de 40 090,50 € HT.
- **Lot 6 : « Serrureries »**, attribué à SERGE GAILLARD, pour un montant de 17 459,50 € HT.
- **Lot 7 : « Menuiseries intérieures Bois »**, attribué à TECHNI CLOISON, pour un montant de 19 407,39 € HT.
- **Lot 8 : « Doublages – Cloisons – Isolation - Plafonds »**, attribué à TECHNI CLOISON, pour un montant de 37 580,90 € HT.
- **Lot 9 : « Faux Plafonds »**, attribué à SNEB, pour un montant de 5 815,00 € HT.
- **Lot 10 : « Isolation – Chape – Carrelages – Faïences »**, attribué à NASSIVERA, pour un montant de 34 229,05 € HT.
- **Lot 11 : « Peintures »**, attribué à LOZERE PEINTURE, pour un montant de 8 351,74 € HT.
- **Lot 12 : « Nettoyage »**, attribué à ABER PROPRETE, pour un montant de 1 512,42 € HT.
- **Lot 13 : « Enduits extérieurs »**, attribué à VAZ RAVALEMENT, pour un montant de 13 145,70 € HT.
- **Lot 14 : « Électricité »**, attribué à PLANCHON CHRISTIAN, pour un montant de 41 115,05 € HT.
- **Lot 15 : « Chauffage – Sanitaire – VMC »**, attribué à LAROUMET, pour un montant de 56 389,48 € HT.
- **Lot 16 : « Monte charge »**, attribué à ERMHES, pour un montant de 29 419,78 € HT.

### **Article 2**

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues ; ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Délibération : adoptée

**Projet de rénovation de la Place de l'Église - Mandat de réalisation SELO Lozère Aménagement (N° DE\_048\_2026)**

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

M. le Maire expose au Conseil municipal que la SELO a remis une offre de mandat de réalisation pour accompagner la commune dans son projet exposé en objet, sur la base d'une rémunération de 39 138 € HT et 46 965,60 € TTC.

L'objet du contrat de mandat de réalisation proposé vise à faire réaliser au nom et pour le compte de la commune, et sous son contrôle, l'opération désignée en objet.

M. le Maire précise que l'opération peut être réalisée dans ces conditions sous réserve de percevoir des aides publiques compensant une partie du déficit du projet.

M. le Maire expose **le plan de financement prévisionnel suivant du mandat :**

<b>Total des dépenses de travaux HT</b>	<b>100 %</b>	<b>978 460 €</b>
<b>Aides publiques estimées HT</b>	<b>40 %</b>	<b>391 384 €</b>
<b>Participation comunale HT</b>	<b>60 %</b>	<b>587 076 €</b>
<b>Total recettes HT</b>	<b>100 %</b>	<b>978 460 €</b>
<b>Honoraires SELO HT :</b>	<b>4 %</b>	<b>39 138 €</b>

**Article unique**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'engager l'opération tel qu'exposé ci-avant,
- Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'exposé ci-avant,
- Autorise et donne délégation à M. le Maire, ou toute personne, qui lui serait valablement déléguée, à signer le mandat de réalisation de la SELO et tous actes ou pièces à intervenir correspondant à cette affaire.

Délibération : adoptée

**Choix du maître d'oeuvre - AEP Roujanel - Route du Roure (N° DE\_049\_2026)**

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°DE\_021\_2026 du 20 mars 2026 relative au délégation de compétences au maire ;

M. le Maire expose la nécessité d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du réseau d'eau

potable depuis le réservoir existant pour assurer la desserte de différentes infrastructures dont en particulier : le bâtiment d'exploitation EDF PS, les futurs chalets, le poteau incendie.

Il est rappelé que l'ensemble de cette opération est financée par EDF.

M. le Maire souhaite que le Conseil municipal émette un avis favorable avant de poursuivre la passation du marché de maîtrise d'œuvre.

### **Article unique**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne un avis favorable :

- A la signature du devis présenté par l'entreprise Elys pour un montant de 13 224 € TTC (11 020 HT).
- A signer toutes les pièces se rapportant à ce marché de maîtrise d'œuvre.

Délibération : adoptée

### **Consultation - Chemin rural du Rachas (N° DE\_050\_2026)**

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment de son article R.2122-8 et R.2123-1 ;

Vu la délibération n° DE\_097\_2025 du 17 décembre 2025 sur le choix de la maîtrise d'oeuvre pour le Pont du Rachas ;

M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à l'aménagement d'un chemin rural permettant de sécuriser et de faciliter l'accès au secteur dit « Le Rachas » en raison de la non-accessibilité du pont.

Le coût estimatif de terrassement est de 87 826,47 € HT pour le cabinet AB2R.

Une consultation à été lancée par le cabinet AB2R dans le cadre des travaux de réhabilitation du pont du Rachas.

M. le Maire rappelle que les marchés de travaux dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT et dont le lot est inférieur à 20 % du montant total de l'ensemble des lots peuvent être conclus sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Trois entreprises ont été consultés par le cabinet AB2R : Colas, Chardes et Engelvin Gerard.

L'entreprise Chardes a retenu l'attention du cabinet AB2R pour la compétitivité du prix et les éléments techniques de la candidature.

### **Article unique**

Le Conseil municipal décide :

- D'attribuer le marché de travaux de terrassement à l'entreprise Chardes pour un montant de 73

275,75 € HT.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
- Les sommes correspondantes seront imputés sur le budget d'investissement de la commune.

Délibération : adoptée

### **Autorisation de travaux ONF - Roujanel - Forêt sectionale d'Alzons et Fagoux (N° DE\_051\_2026)**

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code forestier ;

Vu la loi n° 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de commune ;

Monsieur le Maire rappelle que l'installation du parc photovoltaïque du Roujanel impose des mesures de compensation au défrichement. Il est proposé de procéder au nettoyage de 3,5 hectares de cèdres en forêt sectionale d'Alzons et Fagoux.

Conformément au courrier de l'ONF du 16 mars 2026, ces travaux (montant de 12 600 €) seront exécutés par l'Office et financés par EDF Renouvelables France.

#### **Article unique**

Le Conseil municipal à l'unanimité, après délibération :

- Approuve les travaux de compensation sur les parcelles communales concernées.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Délibération : adoptée

### **Désignation des représentants de la commune - Syndicat Mixte Lozère Numérique (N° DE\_052\_2026)**

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu les articles L.5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Lozère Numérique ;

Monsieur le Maire rappelle que la commune est membre du Syndicat Mixte Lozère Numérique, aussi, à l'issue des élections municipales, il convient que le nouveau Conseil municipal nomme parmi ses membres un titulaire et un suppléant pour représenter la commune au sein de ce syndicat.

#### **Article unique**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de désigner auprès du syndicat comme :

- délégué titulaire : Olivier Maurin,
- délégué suppléant : Fabienne Bobone.

Délibération : adoptée

### **Désignation des représentants de la commune - Collectivités forestières de Lozère (N° DE\_053\_2026)**

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de l'Association des Collectivités Forestières de Lozère ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt d'adhérer à l'Association des Collectivités Forestières de Lozère afin de bénéficier de son expertise en matière de gestion durable et de valorisation du patrimoine boisé communal. À cet effet, il convient de désigner les représentants de la commune qui siégeront au sein de cette structure.

#### **Article unique**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de désigner à l'unanimité comme :

- délégué titulaire : Olivier Maurin,
- délégué suppléant : Rémi Maurin.

Délibération : adoptée

### **Désignation des représentants de la commune - Comité départemental du tourisme (N° DE\_054\_2026)**

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu les statuts du Comité départemental du tourisme de la Lozère ;

M. le Maire rappelle qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du Comité départemental du tourisme de la Lozère.

#### **Article unique**

Le Conseil municipal ayant délibéré désigne à l'unanimité comme :

- délégué titulaire : Audrey Michel Maurin,
- délégué suppléant : Michel de Cornelissen.

Délibération : adoptée

### **Désignation des représentants de la commune - Association Pays d'Art et d'Histoire (N° DE\_055\_2026)**

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Pays d'Art et d'Histoire Mende et Lot en Gévaudan ;

M. le Maire expose au Conseil municipal que conformément aux statuts du Pays d'Art et d'Histoire Mende et Lot en Gévaudan qu'il est nécessaire pour la commune de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant. L'objet de cette association qui réunit 22 communes est de valoriser, préserver et animer le patrimoine local tout en sensibilisant les habitants et les visiteurs à l'architecture et au cadre de vie du territoire.

#### **Article unique**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré désigne à l'unanimité comme :

- délégué titulaire : Fabienne Bobone,
- délégué suppléant : Olivier Maurin.

Délibération : adoptée

### **Désignation des représentants de la commune - CNAS (N° DE\_056\_2026)**

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Comité national d'action sociale ;

Monsieur le Maire expose la nécessité de désigner un membre du Conseil municipal pour représenter la commune auprès du Comité national d'action sociale (CNAS). Le CNAS a pour objet de proposer et gérer des prestations d'action sociale (loisirs, culture, aides financières, solidarité) au bénéfice des agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

#### **Article unique**

Le Conseil municipal ayant délibéré désigne à l'unanimité comme représentant :

- Fabienne Bobone.

Délibération : adoptée

### **Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (N° DE\_057\_2026)**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

M. le Maire demande au Conseil municipal de dresser la liste des personnes proposées pour constituer la commission communale des impôts directs, qui doit être renouvelée à la suite des élections municipales.

**Article unique**

Le Conseil municipal ayant délibéré valide à l'unanimité la liste des personnes proposées ci-dessous :

	Civ.	NOM	PRENOMS	DATE NAISS	LIBELLE VOIE	C - POST	VILLE	IMPOSITION
1	Mr	Almeras	Jean-Claude	15/04/1965	Le Mont	48800	Prévenchères	foncier
2	Mr	Astruc	Florian	27/01/1982	Le Rieu	48800	Prévenchères	foncier
3	Mr	Astruc	Alain	23/12/1956	La Scierie	48800	Prévenchères	foncier
4	Mme	Bonhivers	Simone	20/09/1952	Le Crouzet	48800	Prévenchères	foncier
5	Mr	Boyer	Jean-Claude	01/03/1954	14 Rue Allard	64160	Saint Mandé	foncier
6	Mr	Bres	Jean-Marie	16/02/1957	Alzons	48800	Prévenchères	foncier
7	Mr	Brunel	Didier	24/02/1959	15 Rue Resseau	48800	Prévenchères	foncier
8	Mr	Calcat	André	24/10/1966	8 Rue de l'École	48800	Prévenchères	foncier
9	Mr	Calcat	Guillaume	28/10/1992	L'Hermet	48800	Prévenchères	foncier
10	Mme	Cornille	Francine	16/06/1979	26 Bis Route de Villefort	48800	Prévenchères	foncier
11	Mr	Delorme	Bernard	25/05/1966	La Garde Guérin	48800	Prévenchères	foncier
12	Mr	Gaillard	Joël	15/03/1970	Le Crouzet	48800	Prévenchères	foncier
13	Mr	Galland	Bernard	24/07/1953	Albespeyres	48800	Prévenchères	foncier
14	Mr	Gatto	Franck	29/10/1966	3 Rue du Devevou	48800	Prévenchères	foncier
15	Mr	Landrieu	Gérard	09/04/1947	La Garde Guérin	48800	Prévenchères	foncier
16	Mr	Louche	Emmanuel	16/02/1980	5 Rue du Couderc	48800	Prévenchères	foncier
17	Mr	Malcles	Maurice	01/09/1947	Alzons	48800	Prévenchères	foncier
18	Mr	Marcon	Jacques	08/05/1959	8 Rue du Devevou	48800	Prévenchères	foncier
19	Mr	Marechaux	Thibault	01/03/1997	La Molette	48800	Prévenchères	foncier
20	Mr	Maurin	Florent	25/08/1980	14 Place de l'Église	48800	Prévenchères	foncier
21	Mr	Pepi	Julien	04/04/1985	Route de Villefort	48800	Prévenchères	foncier

22	Mr	Rieu	Michel	24/06/1952	1 Rue de l'École	48800	Prévenchères	foncier
23	Mme	Vialle-Robert	Sylvie	25/04/1959	Le Rachas	48800	Prévenchères	foncier
24	Mme	Vieilledent-Rieu	Anne-Marie	27/07/1957	Le Crouzet	48800	Prévenchères	foncier

Délibération : adoptée

### **Lotissement Montredon : Signature d'un nouveau mandat de commercialisation (N° DE\_058\_2026)**

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code de la consommation ;

M. le Maire expose la nécessité de mandater Ardèche Lozère Immobilier sise au 45 Place du Bosquet 48800 VILLEFORT pour commercialiser les 12 lots de terrains viabilisés à bâtir du lotissement de Montredon.

Le mandat est conclu pour une durée de 3 mois à compter de sa signature avec Ardèche Lozère Immobilier. Ce mandat pourra être dénoncé à l'issue de cette période ou reconduit automatiquement pour une période de 9 mois.

M. le Maire souhaite que le Conseil municipal émette un avis favorable avant de poursuivre cette action contractuelle.

#### **Article unique**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à signer un nouveau mandat de commercialisation auprès d'Ardèche lozère Immobilier dont le montant estimatif est de 37 083,33 € HT, soit 44 500 € TTC.

Délibération : adoptée

### **Questions diverses**

Avertissement : En cours de délibérations sur la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la place, un administré a levé la main pour poser une question, Monsieur le Maire a décliné cette prise de parole en précisant que l'ordre du jour était trop conséquent. Il a par ailleurs demandé à ce qu'il n'y ait aucune autre intervention. Malgré cela lors de la délibération sur l'aménagement de la piste du Rachas, des conversations ont fusé dans le public. Monsieur le Maire a alors rappelé à l'ordre en expliquant que cela perturbait les échanges entre Élus. Les administrés ont répondu qu'ils avaient le droit de parler entre

eux, ce à quoi Monsieur le Maire s'est opposé en rappelant que l'assistance devait rester discrète et ne pas perturber le bon déroulement de la séance.

Madame DAUM et Monsieur LOVATO exposent leurs questions diverses :

- A. Pourquoi est-il utile d'aller chercher des subventions puisque cela demeure de l'argent public ? Monsieur le Maire précise qu'il vaut mieux aller chercher des subventions pour financer les investissements ce qui soulage les finances de la Commune.
- B. Qu'entend on par "bail aux associations" ? Monsieur le Maire précise qu'il faut normaliser la mise à disposition des locaux communaux afin de garantir entre toutes les associations du village. Monsieur le Maire souligne que les salles ont toujours été prêtées gratuitement aux associations et qu'il n'a jamais été question d'instaurer une location payante.
- C. Mauvais entretien du cimetière : Monsieur le Maire et Raphaël RIEU rappellent que l'entretien est sur le planning des agents et qu'il est prévu régulièrement. L'abandon des produits phytosanitaires nécessite un passage plus régulier, néanmoins rythmé par les autres priorités de la Commune.

Monsieur le Maire demande à Mme DAUM et M. LOVATO de bien vouloir communiquer leurs questions à l'annonce de la prévision de tenue du Conseil municipal.

Questions diverses

- D. Rémi MAURIN a laissé à disposition de la Commune une pelle mécanique lui appartenant. Il informe Monsieur le Maire qu'il a arrêté l'assurance de l'engin. Par contre, il n'est pas en mesure de fournir la carte grise pour transférer la propriété et que la Mairie puisse l'assurer.

Au cours du débat sur les questions diverses, des habitants du Rachas ont interpellé Monsieur le Maire sans y avoir été invités. Iréné ROBERT et Murielle LORETTE demandent quand ils pourront se faire livrer du fioul au Rachas, le pont étant limité à 2 tonnes. Monsieur le Maire rappelle qu'il a été proposé de mettre à disposition les agents communaux pour la livraison de fioul avec des bidons. Monsieur ROBERT dit que cette solution ne lui a jamais été proposée et remet encore une fois en cause la secrétaire et une Éluée en les traitant de menteuses. Par la suite il se contredit en mentionnant qu'il n'a pas refusé la proposition et qu'il attendait les agents pour la livraison. Monsieur le Maire souhaite donc mettre un terme à cette discussion infructueuse donc à la séance qu'il clôture. Ce qui n'a pas calmé les ardeurs du public puisque cette discussion houleuse s'est poursuivie dans les escaliers et dans le bureau de la secrétaire, en y mêlant l'aménagement de la piste du Rachas avec l'intervention de Sylvie ROBERT.

La virulence des propos sans autorisation préalable de prise de parole, cumulée avec les allées et venues d'un Élu ont fortement perturbé l'organisation et le bon déroulement de la séance.

Monsieur MAURIN Olivier  
Président de séance

Madame BOBONE Fabienne  
Secrétaire de séance